

La réussite éducative



l'acsé

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

Sommaire

Éditorial de Dominique Dubois	3
Réussir à l'école	4
La réussite éducative	6
La mise en place d'un projet local de réussite éducative	7
Les équipes pluridisciplinaires de soutien	8
Les internats de réussite éducative	9
Les orientations de l'Acisé	10
Glossaire	11



Éditorial



Dominique Dubois,
directeur général
de l'Acsé

Le programme de réussite éducative est aujourd'hui une des actions phares de la politique de la ville et un des programmes les plus importants portés par l'Acsé. Nous sommes là au cœur des préoccupations des habitants des quartiers prioritaires et de nos missions : la lutte contre l'échec scolaire, le soutien aux parents, la prévention en matière de santé et la prise en charge précoce des difficultés.

L'éducation est l'affaire de tous et la réussite éducative, qui n'a pas vocation à se substituer aux services compétents, doit tenir compte de toutes les évolutions sur ce sujet.

Voilà pourquoi j'ai demandé aux préfets délégués territoriaux de l'Acsé et leurs services, de tenir compte, au plus près du terrain, de la mise en place de "l'accompagnement éducatif" par l'éducation nationale, mesure nouvelle dont l'impact doit être évalué localement grâce à un large partenariat institutionnel.

En rendant complémentaire l'ensemble des offres éducatives, nous assurons ainsi au mieux notre mission de gestion et d'animation des programmes contribuant à la cohésion sociale, au profit des habitants.

En ancrant la réussite éducative dans les territoires, nous travaillons sur un programme s'inscrivant dans la durée en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux concernés : les administrations, les associations et les élus.

En travaillant sur la qualité des projets locaux, ces acteurs savent que la réussite éducative est un investissement pour l'avenir.

Les chiffres de l'Acsé

En 2008, la réussite éducative, c'est :

95 millions d'euros
délégués par l'Acsé,

505 projets locaux
en France métropolitaine et dans
les départements d'outre-mer,

38 internats
de réussite éducative labellisés
qui ont accueilli 800 jeunes,

644 communes
concernées par la conduite des
projets locaux,

1 263 quartiers
situés en zones prioritaires
couverts par le programme
de réussite éducative de l'Acsé,

245 000 enfants
qui bénéficient d'un parcours
de réussite éducative,

1 190 équipes
pluridisciplinaires de soutien

68 675 situations
étudiées par les équipes.

Réussir à l'école

Le plan Espoir Banlieues a inscrit l'éducation dans les orientations prioritaires en faveur des enfants et des jeunes vivant sur les territoires de la politique de la ville pour créer les conditions de la réussite pour tous.

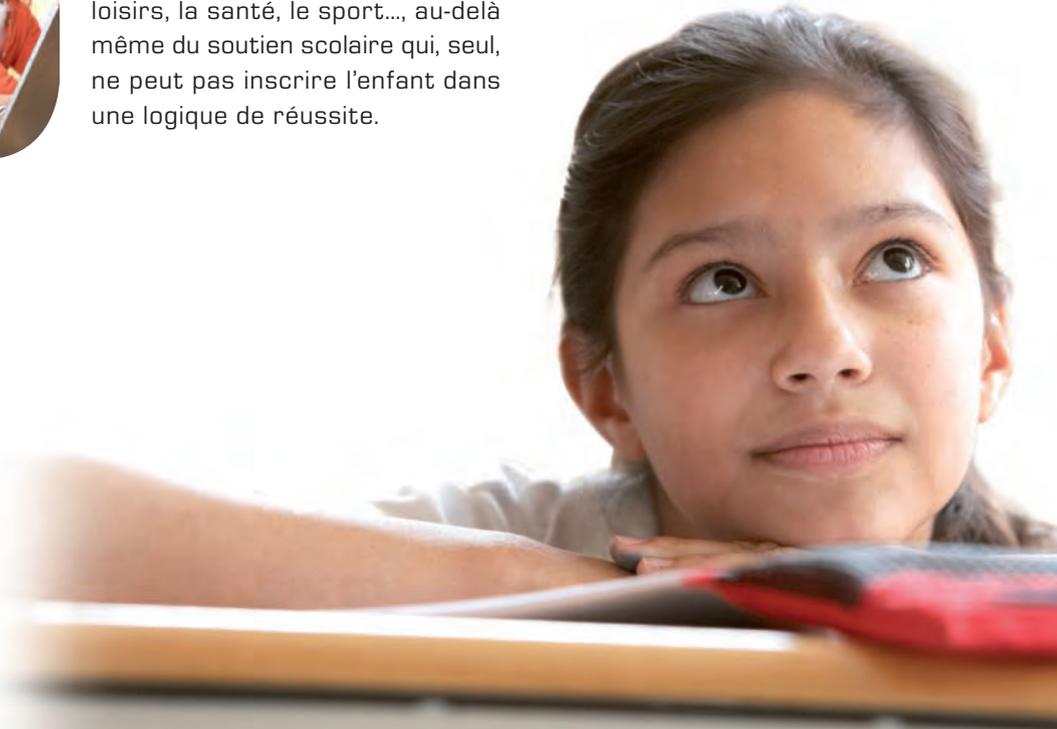


L'épanouissement de l'enfant

Les conditions de vie et l'environnement culturel et social des parents ont une grande importance dans la réussite scolaire des enfants. Aux côtés des efforts engagés dans le cadre de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville, le programme de réussite éducative s'adresse aux enfants et adolescents, ainsi qu'à leurs parents pour pallier leurs difficultés. Des actions fortes y sont menées : les loisirs, la santé, le sport..., au-delà même du soutien scolaire qui, seul, ne peut pas inscrire l'enfant dans une logique de réussite.

La mobilisation des professionnels

Le principe de co-gouvernance implique qu'au sein de son conseil d'administration soient représentés tous les acteurs concernés : la (es) commune(s), la préfecture, l'Éducation nationale et les autres services déconcentrés de l'Etat, le Conseil général et les organismes en capacité de prendre en charge les enfants.



Le projet local comprend une ou plusieurs équipe(s) pluridisciplinaire(s) de soutien, composée(s) de professionnels en capacité de prendre en charge les enfants ou de les orienter judicieusement, le plus tôt possible dans un souci de prévention précoce.

505 projets animés par l'Acsé

Depuis le 1^{er} janvier 2007, en liaison étroite avec les préfetures, l'Éducation nationale et les autres services associés, l'Acsé anime ce programme dans toutes ces dimensions : 505 projets locaux fonctionnent en France métropolitaine et dans les départements ultramarins, les internats de réussite éducative sont au nombre de 38.

L'équipe de réussite éducative comprend :

- des représentants de l'Éducation nationale à l'échelon départemental (Inspection académique, écoles, collèges),
- un représentant de la caisse d'allocations familiales,
- un représentant de la direction de la jeunesse et des sports,
- des représentants des services du Conseil général (PML...),
- un représentant de la protection judiciaire de la jeunesse,
- des professionnels de santé (psychologue...),
- des représentants de la commune et de l'intercommunalité,
- des associations locales ou de proximité,
- des associations de parents d'élèves,
- un coordonnateur du programme de réussite éducative.

La souplesse du dispositif permet à de nouveaux membres de venir enrichir l'équipe si cela est nécessaire.

Textes de références :

- loi de programmation n°2005-32 du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale
- décrets n°2005-907 relatif aux groupements d'intérêt public, n°2005-637 relatif aux caisses des écoles et n°2005-909 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite scolaire
- circulaire du 13 juin 2005 et du 14 février 2006
- circulaire du 11 décembre 2006 : définition et mise en œuvre du volet éducatif des contrats urbains de cohésion sociale.

La réussite éducative

Le projet de réussite éducative s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable à leur développement harmonieux. C'est un outil de prévention.



En 2008, 68 672 enfants sont suivis individuellement dans le cadre des projets de réussite éducative :

57% sont des garçons et
43% des filles
14% ont entre 2 et 5 ans,
50% entre 6 et 10 ans et
36% entre 11 et 16 ans.

Ce sont les professionnels qui proposent de rencontrer les familles, au cours d'entretiens personnels et confidentiels. La participation active de la famille est primordiale.

La réussite éducative constitue une réponse proposée individuellement aux familles. Elle accompagne les enfants et leurs familles dans une dynamique de chan-

gement. Tous les aspects de la situation de l'enfant sont pris en compte : environnement scolaire, social, culturel et sanitaire.

La mise en place du parcours individuel de l'enfant repose sur un engagement de l'enfant, de sa famille et du référent du parcours de réussite éducative.

A Marseille depuis 2005

Deux équipes de réussite éducative, un internat de réussite éducative et une charte déontologique fonctionnent depuis 2005 à Marseille. Le projet de réussite éducative s'adresse à tous les enfants de 2 à 16 ans en situation de fragilité (décrochage scolaire, problème au regard de l'autorité...).

Toutes les personnes internes à l'Éducation nationale peuvent saisir l'équipe de réussite éducative en contactant directement le coordonnateur. Ce dernier va rencontrer la famille, établir le diagnostic et proposer un parcours adapté aux besoins de l'enfant. Le rôle de la famille reste central.

La mise en place d'un projet local



Le projet local de réussite éducative (PRE) se construit à partir du diagnostic élaboré par les partenaires éducatifs, sociaux ou encore associatifs d'un territoire.

Chaque projet local repose sur un partenariat entre la préfecture (réfèrent de l'Etat), l'Éducation nationale et la commune qui recense toutes les actions nécessaires au développement du projet local.

Le projet local de réussite éducative est financé par les crédits de l'Acsé. Les préfets sont les délégués de l'Acsé au niveau départemental.

Le projet local est porté par une structure à comptabilité publique : caisse des écoles, centre communal

d'action sociale, établissement public local d'enseignement, groupement d'intérêt public.

Les incontournables du projet de réussite éducative

1 L'existence d'une structure juridique qui porte le projet (caisse des écoles, centre communal d'action sociale, groupement d'intérêt public ou une régie personnalisée) est le préalable à tout projet.

2 Le principe de co-gouvernance implique qu'au sein du conseil d'administration soient représentés tous les acteurs qui contribuent à la réussite éducative des enfants du territoire concerné : la (les) commune(s), la préfecture, l'Éducation nationale et les services déconcentrés

de l'Etat, le Conseil général et les organismes en capacité de prendre en charge les enfants.

3 Le projet s'appuie sur un diagnostic partagé, un repérage des difficultés des enfants et un programme d'actions.

4 L'équipe pluridisciplinaire de soutien (ERE) est la cheville ouvrière du programme de réussite éducative. L'équipe étudie la situation des enfants, décide d'élaborer un parcours avec les parents et l'enfant, accompagne et oriente vers les actions les plus pertinentes.

Les équipes pluridisciplinaires de soutien

La constitution des équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) mobilise tous les services en capacité de prendre en charge les enfants en difficultés.

Les services nouveaux mis en place à partir de ce programme, les coordonnateurs du projet local et les référents de parcours s'entourent de tous les professionnels locaux pour élaborer le parcours de réussite éducative de chaque enfant.

Dans le cadre du soutien individualisé du jeune, l'EPS réunit les professionnels suivants :

- enseignants
- coordonnateurs de ZEP/ REP
- éducateurs
- animateurs
- travailleurs sociaux
- psychologues ou pédopsychiatres,
- intervenants sportifs et culturels et associations.

Les équipes construisent alors un diagnostic partagé avec les partenaires institutionnels pour définir le parcours éducatif de l'enfant. Ce parcours éducatif s'appuie sur les actions préalablement existantes sur le territoire ou actions nouvelles définies dans le cadre du programme de réussite éducative.

Un coordonnateur suit les différentes étapes du projet local de réussite éducative.

Le parcours de Victor L.

Agé de 10 ans et scolarisé en CM2, Victor est un enfant impulsif qui présente des difficultés scolaires liées au manque d'organisation dans son travail. Par ailleurs, il n'a pas d'endroit calme pour faire ses devoirs et ne bénéficie pas d'activité extérieure (sport, culture ou loisirs).

Informée de cette situation par l'institutrice, l'équipe pluridisciplinaire de soutien rencontre la mère de Victor. Elle propose un accompagnement scolaire de l'enfant ainsi que la pratique d'une activité extrascolaire : le canoë. L'équipe propose également d'accompagner la mère dans sa réflexion sur une éventuelle orientation de

Victor dans un internat de réussite éducative pour son entrée en classe de 6^e en septembre 2007. Lors de ce premier échange, madame L. refuse l'aide proposée. Victor quant à lui réagit favorablement aux propositions. Mais il demande à faire du basket, ce qui est accepté. Victor est assidu dans la pratique de ce sport et son comportement est satisfaisant. Les entretiens réguliers de la psychologue de l'équipe avec madame L. et Victor ainsi qu'une visite à l'internat de réussite éducative accompagné d'un "séjour de découverte" de 24 heures, ont permis de lever les craintes de l'enfant et de sa mère.

Les internats de réussite éducative



Les internats de réussite éducative figurent dans le dispositif de réussite éducative et le programme de réussite éducative permet un soutien financier.

C'est dans le cadre de l'élaboration du parcours de réussite éducative d'un enfant que l'orientation vers un internat de réussite éducative peut être proposée aux parents.

L'accueil en internat de réussite éducative offre la possibilité de réussir à des jeunes qui vivent une situation dégradée, parce qu'ils étudient dans des quartiers

difficiles, parce qu'une pression familiale grève leurs capacités d'autonomie ou encore que leurs conditions de logement ne sont pas satisfaisantes.

Au-delà de la fonction d'hébergement, les internats apportent aux jeunes, sur la base d'un projet pédagogique, un cadre de vie et de travail stable ainsi que de bonnes conditions pour un soutien éducatif, psychologique et culturel.

L'internat de réussite éducative est une chance supplémentaire de réussite. Ce nouveau cadre de vie multiplie les rencontres et ouvre l'environnement culturel, social et éducatif.

Les partenaires institutionnels contribuent à la mise en place des internats de réussite éducative. Cette action est menée dans des établissements existants ou parfois dans des locaux dédiés à la fonction d'internat de réussite éducative hors du temps scolaire.

La majorité des internats de réussite est portée par des établissements publics locaux d'enseignement, une petite partie est portée par des centres communaux d'action sociale et par des caisses des écoles.

Les différents partenaires peuvent aider au démarrage de l'internat en finançant entre autre:

- la rénovation des locaux,
- les surcoûts liés à l'hébergement hors du domicile familial.

Au 1^{er} juin 2008, 38 internats de réussite éducative sont labellisés. Les internats de réussite éducative s'intègrent à la mesure "internats d'excellence" du plan "Espoir Banlieues".

Les orientations de l'Acsé



les partenaires de l'Acsé

La délégation interministérielle à la ville et la direction générale de l'enseignement scolaire participent à la validation des projets au sein d'une commission nationale animée par l'Acsé. Pour articuler les programmes de rénovation urbaine et les programmes de cohésion sociale, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et l'Acsé travaillent ensemble sur les parcours résidentiels des familles et le parcours éducatif des enfants dans le cadre de la rénovation des quartiers ou des équipements scolaires par exemple.

Avec près de 505 projets locaux et 38 internats de réussite éducative labellisés, l'Acsé encourage le développement de la réussite éducative à l'ensemble de la géographie prioritaire de la politique de la ville et de l'Éducation nationale.

Les perspectives territoriales

- étendre les projets locaux déjà implantés aux quartiers prioritaires (zones urbaines sensibles et contrats urbains de cohésion sociale), une centaine de projets supplémentaires devrait ainsi être validée,
- multiplier le nombre d'équipes locales pour accroître les possibilités de suivi individualisé.

L'individualisation et le parcours

- renforcer le caractère individuel des réponses apportées aux enfants,
- évaluer l'impact de la réussite éducative dans le cadre des actions de soutien scolaire et éducatif à travers dix sites.

La formation et le suivi local

- accompagne les acteurs locaux de la réussite éducative (services de l'Etat notamment, ...) afin de porter le mieux possible les objectifs du programme,
- établir une typologie du rôle de chaque professionnel.

L'évaluation du programme

- établir un retour d'expériences des évaluations locales,
- comparer les besoins et les aides apportées aux enfants et adolescents et à leurs familles,
- structurer l'ensemble des données concernant l'aide aux familles,
- mettre en place une évaluation régulière du dispositif grâce à la constitution d'un tableau de bord.

Glossaire

EPLÉ

les collèges et les lycées de l'éducation nationale sont des établissements publics locaux d'enseignement. L'EPLÉ est juridiquement considérée comme une personnalité morale et dispose d'autonomie dans certains domaines concernant la vie et l'organisation de l'établissement.

CCAS

le Centre communal d'action sociale est un établissement public communal intervenant principalement sur l'aide sociale légale et éventuellement de la mise en œuvre de la politique sociale déterminée par les élus locaux.

DIV

Délégation Interministérielle à la Ville

DGESCO

la direction générale de l'enseignement scolaire

ZUS

la Zone Urbaine Sensible est un territoire infra-urbain défini par le décret n°96-1156 du 26 décembre 1996 pour être la cible prioritaire de la politique de la ville.

ZEP

la Zone d'éducation prioritaire désigne des zones dans lesquelles sont situés des établissements scolaires dotés de moyens supplémentaires pour faire face à des difficultés d'ordre scolaires et sociales. Elles ont été créées en 1981 par circulaire interministérielle et ont pour but de lutter contre l'échec scolaire. On compte 707 ZEP.

FICHE ACTION

la fiche descriptive d'une action concourant à la réussite d'un ou plusieurs enfants/jeunes inscrits dans un parcours de réussite éducative.

REP

Réseau d'éducation prioritaire

CUCS

le contrat urbain de cohésion sociale est un dispositif de la politique de ville d'une durée de trois ans proposé aux villes et aux établissements publics de coopération intercommunale.

RASED

les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté sont des dispositifs d'aide composés de psychologues scolaires, de rééducateurs, d'enseignants spécialisés. Ces aides sont définies par l'équipe pédagogique et ne nécessitent pas la saisine des commissions spécialisées.

AMBITION REUSSITE

Circulaire N° 2006-058 du 30 mars 2006

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/14/MENE0600995C.htm> 249 "Réseau Ambition Réussite" qui comprend un collège et des écoles de l'éducation prioritaire.

PRE Pour une approche plus large

<http://www.ville.gouv.fr/pdf/actualite/reussite-educative.pdf>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

l'acsé

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

L'Acse : 209, rue de Bercy - 75585 Paris Cedex 12
Tél. : 01 40 02 77 02 • Fax : 01 43 46 04 27
www.lacse.fr